

# COMITÉ DE PARENTS

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 15 juin 2023**, à 19:15 sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

---

## PRÉSENCES

Académie Saint-Clément  
Au Trésor-du-Boisé  
Beaconsfield  
Beau-Séjour  
Bois-Franc-Aquarelle  
Cardinal-Léger  
Catherine-Soumillard  
Cavalière-De-LaSalle  
Chanoine-Joseph-Théorêt  
Collège Saint-Louis  
Dalbé-Viau  
De la Mosaïque  
De la Traversée  
De l'Altitude  
De l'Odyssée  
De l'Orée-du-Parc  
Des Amis-du-Monde  
Des Berges-de-Lachine  
Des Coquelicots  
Des Découvreurs  
Des Grands-Êtres  
Des Marguerite  
Des Saules-Rieurs  
Des Sources  
Dollard-des-Ormeaux  
Dorval-Jean-XXIII  
Du Bois-de-Liesse  
Du Bout-de-l'Île  
Du Grand-Chêne  
Du Grand-Héron  
Du Petit-Collège  
Du SAS  
Édouard-Laurin  
Émile-Nelligan  
Enfants-du-Monde  
Enfant-Soleil  
Félix-Leclerc  
Gentilly  
Guy-Drummond  
Harfang-des-Neiges  
Hébert  
Henri-Beaulieu  
Henri-Forest  
Île-des-Soeurs  
Jacques-Bizard  
Jardin-des-Saints-Anges  
Jean-Grou  
Jonathan  
Jonathan-Wilson  
John-F. Kennedy  
Joseph-Henrico  
Katimavik  
Lajoie  
Lalande

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absent**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absent**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absent**

**Absent**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absent**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

**Absent**

**Absente**

**Absente**

**Absent**

**Absent**

**Absent**

**Absente**

**Absent**

**Absent**

**Absente**

**Absente**

**Absente**

Madame Tania NAIM  
Monsieur Hugo DE KOULEN  
Madame Élizabéth HUART  
Madame Dalia RAMY  
Madame Tania NICOLAS  
Monsieur Fadi BRAYKEH  
Madame Nadine GUERTIN  
Madame Hala JAWLAKH  
Madame Marie-Claude BÉLANGER  
Madame Cristelle LAMOTHE  
Madame Annie ARSENAULT  
Monsieur Philippe LAMY  
Monsieur Steve DUBREUIL  
Madame Marie-Hélène HOFBECK  
Madame Nathalie MIRON  
Madame Raymonde GOMIS  
Madame Martine RIENDEAU  
Madame Françoise MICHAUD  
Madame Marie-Claude DESAULNIERS  
Madame Evelyne BEAULIEU  
Madame Anne-Hortense EBENA  
Monsieur Alexandre EYQUEM  
Madame Myriam MÉNARD  
Monsieur Éric MATHIEU  
Madame Marie-Ève BERGERON  
Monsieur Othman HABLANI  
NIL  
Monsieur Simon MARTINEAU  
Madame Sonia DJELID  
Madame Gabriela GALICIA VAZQUEZ  
Monsieur Frédéric DUBÉ  
Madame Christelle Sylvie ONOMO  
Madame Valérie LAVERDIÈRE  
Monsieur Amir HOUSHMAND  
Monsieur Yassine HAOUARI  
Madame Myuri VARAPPIRAGASAM  
Madame Sylvie MARIAGE  
Madame Anne-Marie ROBITAILLE  
Madame Elizabeth VILLENEUVE  
Madame Mailin AGUILERA  
Monsieur Louis BOURGÉAULT  
Madame Rawand AKIKI  
Monsieur Fadi AOUN  
Madame Stéphanie PELLERIN  
NIL  
Monsieur Dominic ROUSSEL  
Monsieur Abdelmouctalib LACHEHAB EL IDRISSE  
Monsieur Carl LETENDRE  
Madame Nina IOUSSOUPOVA  
Monsieur Yan OUELLETTE  
Monsieur Martin POIRIER  
Madame Marta CRUZ  
Madame Kahina LADJ  
Madame Marie-Hélène HOFBECK

Laurendeau-Dunton	<b>Absent</b>	Monsieur Abdallah BRAHIMI
Laurentide		Madame Mireille-Épiphanie TCHIAKO
L'Eau-Vive	<b>Absente</b>	Madame Rosette MALULU
Lévis-Sauvé		NIL
Marguerite-Bourgeoys	<b>Absent</b>	Monsieur Luc MICHAUD
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard	<b>Absente</b>	Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal	<b>Absente</b>	Madame Karine GIMMIG
Murielle-Dumont	<b>Absente</b>	Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix	<b>Absent</b>	Monsieur Sébastien LAPOINTE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides	<b>Absent</b>	Monsieur Michael-Peter MORIN
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		NIL
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		NIL
Paul-Jarry	<b>Absente</b>	Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin	<b>Absente</b>	Madame Aurora BETANCOURT
Pierre-Laporte	<b>Absent</b>	Monsieur Julien VÉRONNEAU
Pierre-Rémy		NIL
Pointe-Claire		Monsieur Romain NANTA
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Monsieur Xiaozhou ZHOU
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Mathieu RINALDI
Sainte-Catherine-Labouré		Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
Sainte-Geneviève-Ouest		NIL
Sainte-Geneviève-Sud	<b>Absente</b>	Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard	<b>Absent</b>	Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont	<b>Absent</b>	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent	<b>Absente</b>	Madame Maryam SEYFAEE
Saint-Louis		Monsieur Patrick BARRETTE
Saint-Luc		Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	<b>Absente</b>	Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
Très-Saint-Sacrement	<b>Absente</b>	Madame Marie-Hélène LECLERC
Victor-Thérien	<b>Absent</b>	Monsieur Jean-François CODÈRE

#### **COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA**

Laurentide	<b>Absente</b>	Madame Nathalie RUIZ D'ESCRIVAN
Félix-Leclerc		Madame Katherie ROCHETTE
Peter-Hall		Madame Francine ACHO
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Bachar SOUAF

#### **AUTRES MEMBRES PRÉSENTS**

Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA  
 Madame Bianca Nugent, substitut, CCSÉHDAA  
 Madame Bianca Nugent, substitut, école John-F.-Kennedy  
 Madame Karolina Sulkowska, substitut, école Dollard-des-Ormeaux  
 Madame Marie-Josée Gauvin, substitut, école Émile-Nelligan  
 Madame Nathalie Picard, substitut, école Marguerite-Bourgeoys  
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Monseigneur-Richard  
 Madame Tania Naim, substitut, école Mont-Royal  
 Monsieur Komla Avoumatsodo, substitut, école Perce-Neige  
 Madame Valérie Chartrand, substitut, école Sainte-Geneviève-Sud

#### **Public**

Madame Caroline Bergeron, parente, école Sainte-Geneviève-Sud  
 Madame Julie Lévesque, parente, école Sainte-Geneviève-Sud  
 Monsieur Cyril Cavalier, parent, école Sainte-Geneviève-Sud

Monsieur Samir Kherraf, parent, école Sainte-Geneviève-Sud  
Monsieur Patrick Desjardins, parent, école Sainte-Geneviève-Sud  
Monsieur George Angel, parent, école Sainte-Geneviève-Sud  
Madame Andréanne Michaud, parente, école Sainte-Geneviève-Sud  
Monsieur Hassan Tajeddine, parent, école Sainte-Geneviève-Sud  
Madame Nadia El Jilali, parente, école de l'Altitude  
Madame Nadia Bacha, parente, école de l'Altitude  
Monsieur Mostafa Boutkhil, parent, école de l'Altitude  
Monsieur Ibrahim Hamani, parent, école de l'Altitude  
Monsieur Koné Ousmane, parent, école de l'Altitude  
Monsieur Zaidan Obada, parent, école de l'Altitude  
Madame Isabelle Fortin-Lemaire, parente, école Philippe-Morin

### **Autres présences**

Monsieur Paul St-Onge, directeur général par intérim (CSSMB)  
Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

### **Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 21.**

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Elle rappelle la procédure à suivre aux membres du public.

## **1. PAROLE DU PUBLIC**

Une parente de l'école Sainte-Geneviève-Sud évoque le déménagement projeté des élèves de son établissement vers l'édifice Clément. Elle relate que les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud ne savent toujours pas quels travaux seront effectués afin de décontaminer le sol, quels seront les efforts mis pour améliorer la qualité de l'air et ceux qui seront déployés pour améliorer la sécurité dans la future école située dans un quartier difficile. La parente demande comment le CSSMB compte s'y prendre pour compter sur suffisamment de chauffeurs d'autobus afin d'amener tous les enfants vers la nouvelle école en temps de pénurie de personnel. Madame la présidente convient que le CP n'a pas toutes les réponses mais qu'il a décidé, en mai dernier, de créer un sous-comité chargé de ce dossier, en octobre prochain. Elle ajoute que ce sous-comité sera alors composé de nouveaux membres élus. Madame Naim explique que le CP a considéré qu'il n'était pas réaliste de prendre une décision à la dernière minute, alors que l'année scolaire s'achève. Elle soutient que certains membres du CP ne seront possiblement pas de retour et que peu d'informations sont disponibles car la consultation en est à ses débuts. Madame la présidente mentionne que le CP espère que le délégué de l'école Sainte-Geneviève-Sud fera partie des membres qui composeront le sous-comité afin qu'il puisse lui faire part des décisions prises par son CÉ et d'informations supplémentaires. Madame Naim dit savoir que le CSSMB organise plusieurs rencontres avec les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud afin de répondre à leurs questions. Elle ajoute qu'elle prend toutes les questions lui étant communiquées par les parents afin de les transmettre au CSSMB en vue de ses réponses. Madame la vice-présidente précise que la consultation en lien avec l'école Sainte-Geneviève-Sud a été lancée avec l'approbation du CA du CSSMB. Des instances sont ensuite consultées (le CÉ et le CP). Madame Robitaille indique que le retour de cette consultation est fixé au 16 novembre prochain. Elle ajoute que la date de la rencontre du mois d'octobre du CP sera planifiée en ce sens.

Une parente de l'école Saint-Geneviève-Sud remercie les membres du CP en expliquant que beaucoup de parents ne fréquentant pas encore l'école Sainte-Geneviève-Sud, et étant exclus des négociations, auront un droit de parole en septembre grâce au fait qu'ils ont suggéré de prolonger la période de consultation. Elle félicite monsieur Romain Nanta pour son élection dans le district Sud-Ouest. Elle mentionne qu'il devient le représentant de l'école Sainte-Geneviève-Sud dans le Sud-Ouest et lui offre le support des parents de cet établissement. La parente invite monsieur Nanta à ne pas hésiter à contacter les parents de l'école s'il a besoin d'aide dans ce dossier. Elle ajoute que les parents sont en mode

solutions et qu'ils n'ont pas de cadre. Elle soutient qu'on demande des solutions aux parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud et qu'ils ont demandé, sans réponse à ce jour, quels sont les critères et les paramètres à respecter pour que leurs propositions soient pertinentes. La parente déclare que les parents ont une dizaine de propositions sur la table et dit ne pas savoir si elles se rendront jusqu'au CA. Elle ajoute que ces propositions ont été poussées vers le CÉ bien que les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud ont une petite perte de confiance en lui. Madame la vice-présidente invite les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud à faire parvenir les informations dont ils disposent à la présidence du CP. Elle explique que la séance d'octobre du CP se tiendra en présence et qu'elle sera chargée en raison de ses élections. Elle ajoute que le sous-comité sera aussi formé lors de cette rencontre. Madame la présidente pourra monter un dossier avec toutes ces informations afin de le remettre au sous-comité dès sa création. Madame la présidente souligne que le CP souhaite que monsieur Nanta sera de retour en son sein en octobre prochain mais que cela dépendra du résultat de l'assemblée générale. Elle ajoute qu'il est possible qu'il ne soit pas réélu en tant que délégué. Elle invite les parents à lui communiquer leurs informations afin qu'elle puisse les transmettre à la présidence 2023-2024 du CP, si celle-ci venait à changer.

Un parent de l'école Sainte-Geneviève-Sud signale que deux représentants du CA du CSSMB ont assisté à la dernière rencontre du CÉ. Il soutient qu'il en est ressorti que le CSSMB n'a pas l'intention de présenter d'autre option que celle de l'édifice Clément. Il demande comment le CP et son sous-comité vont attaquer la question. Le parent demande si on va étudier si d'autres options sont possibles ou si on va voir comment améliorer la seule option sur la table. Madame la présidente mentionne ne pas être en mesure de répondre pour tous les membres du CP et pour le sous-comité qui reste à être créé. Elle indique qu'il est historiquement difficile d'aller contre la décision d'un CÉ. Elle mentionne que le CP représente tous les élèves du CSSMB et qu'il prend généralement en considération les résolutions des CÉ. Elle ajoute que le CP va se pencher sur les propositions permettant d'améliorer sa résolution. C'est la raison pour laquelle le CP demandera au délégué de l'école Sainte-Geneviève-Sud de faire partie du sous-comité. Celui-ci pourra parler de la réalité des parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud car ce sont eux qui la vivent et non les membres du CP autour de la table. Madame la présidente indique avoir pris en note la question des parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud et soutient qu'elles seront prises en considérations lors des futures réflexions.

Une parente de l'école Sainte-Geneviève-Sud désire porter à l'attention du CP qu'elle considère que le processus de consultation n'en est pas vraiment un. Elle déclare que les parents se sont fait dire des choses différentes de part et d'autre du CSSMB. Par exemple, lors du dernier CA auquel elle a assisté, il a été affirmé que le terrain n'était pas contaminé et qu'il y aurait une mise aux normes complète. Elle ajoute qu'il fut question de la rénovation de l'édifice Clément lors du dernier CÉ. On a parlé de peinture et de nouveaux meubles ainsi que de décontamination. Elle ajoute qu'une partie du solage serait changée. Elle déclare que c'était très minimal. Des questions ont été posées à savoir si l'édifice Clément serait utilisé par d'autres écoles et la décision n'était pas prise par le CSSMB. Elle dit trouver drôle d'investir des fonds publics et de ne pas mettre l'édifice complètement aux normes. La parente déclare avoir soumis une demande d'accès à l'information, de façon personnelle. Elle soutient avoir reçu les documents mais que ceux-ci ne contiennent pas l'essentiel. Elle ajoute que tout a été retenu par le CSSMB. Elle mentionne ne pas avoir les analyses d'échantillons, ne pas avoir les plans, ne pas avoir les figures et les tableaux, et ne pas avoir les annexes des rapports. Elle affirme que tout porte à lui laisser croire que le CSSMB tente de cacher quelque chose et avoir une perte de confiance à ce niveau. La parente ajoute devoir aller en arbitrage à la Commission de l'information pour avoir ces données. Elle estime qu'il y a un manque de transparence dans le processus de consultation, et ce, depuis l'école nomade, il y a quelques années. Elle dit que cela vient chercher les parents qui ne se sentent pas considérés. La parente relate se sentir comme un numéro. Elle déclare que les informations ne sont pas claires et demande au CSSMB ce qu'il va faire avec l'édifice Clément. Elle demande aussi s'il est possible de partager l'information complète, si des demandes d'accès à l'information sont soumises, afin que tout le monde travaille en collaboration et non les uns contre les autres. Madame la vice-

présidente répond qu'on ne travaille pas les uns contre les autres. Les documents sont partagés aux délégués du CP. Le sous-comité aura tous les documents en sa possession pour tenir ses rencontres. Elle ajoute que le CP n'a pas le pouvoir de partager les documents aux parents. Lorsque le CP désire distribuer des informations, ou des invitations pour ses conférences, celles-ci sont acheminées à la direction d'établissement par le secrétaire du CP. La direction transmet ensuite l'information à tous les parents. Concernant la demande d'accès à l'information soumise par la parente, madame la vice-présidente ne peut pas la commenter car elle n'a pas d'expérience en ce domaine. Elle déclare que le CP prend en note toutes les inquiétudes émises par les parents pour sa séance du mois d'octobre prochain. Madame Robitaille soutient que le CSSMB est normalement très ouvert à donner les informations et est assez ouvert aux discussions. Elle ajoute que les deux parties désirent conserver une bonne communication, et ce, depuis de nombreuses années. La parente dit être contente d'apprendre que la communication est bonne entre le CP et le CSSMB car elle soutient que des parents se sont fait dire d'écrire à une adresse générique pour ne plus écrire de façon personnelle à des responsables.

Un parent de l'école Sainte-Geneviève-Sud mentionne ressentir un malaise avec la dernière démarche de consultation. Il indique que les parents ont reçu un sondage visant à connaître leurs orientations quant à l'ajout de l'édifice Clément à l'acte d'établissement de l'école Sainte-Geneviève-Sud, le 25 mai 2023. Les parents avaient jusqu'au samedi 10 juin pour y répondre et pour partager leurs orientations à l'égard de cet ajout à l'acte d'établissement. Le 9 juin, soit une journée avant la fermeture du sondage, les parents ont reçu un courriel de l'école les informant qu'une présentation aurait lieu, le lundi suivant, à l'égard des informations complémentaires, quant à la modification de l'acte des établissements, et des travaux planifiés. Le parent indique avoir assisté à cette rencontre et avoir compris que tout était déjà décidé d'avance et qu'aucune autre option n'était envisagée. Il dit avoir l'impression qu'on a donné un droit de parole aux parents pour simplement cocher une case dans les procédures à réaliser et pour donner l'illusion qu'ils ont été consultés. Il ajoute avoir la sensation que son opinion ne vaut pas grand-chose. Il mentionne qu'on prendrait 50% de sa collaboration. On va exclure son opinion, à savoir s'il est pour ou contre la modification de l'acte d'établissement, et on va puiser seulement les éléments suggestifs qu'il avait inscrit dans le sondage. Le parent déclare que les autres options que l'édifice Clément lui ont été refusées suite à la demande d'accès à l'information qu'il a soumise. Le 11 mai dernier, quatre articles ont été évoqués pour ne pas partager les autres options envisagées, hormis l'école Sainte-Geneviève-Sud. Il affirme qu'encore aujourd'hui, si un nouveau parent du secteur se rend sur le site du CSSMB, ça laisse encore sous-entendre que les autres options actuellement envisagées seront présentées prochainement au CÉ. Il soutient ne pas voir pourquoi on lui refusait de lui transmettre des documents disant qu'il n'y avait qu'une seule option s'il n'y en avait qu'une seule. Le parent déclare avoir un malaise d'avoir participé à un processus de consultation n'écoulant que la moitié de ses propositions parce que l'autre partie était déjà décidée d'avance. Il demande s'il a raison de ressentir un malaise face au processus de consultation ou s'il s'agissait du processus normal que de recevoir une convocation du CSSMB une journée avant la fermeture du sondage.

Un délégué du CP signale être conseiller des sous-comités de consultation du CP. Il mentionne que les membres de ces comités de consultation se rencontrent et la personne responsable d'une consultation est souvent présente pour répondre aux questions. Il soutient qu'on a beaucoup plus d'informations dans le cadre de ces rencontres-là. Il évoque les demandes d'accès à l'information. Il s'agit d'un processus plus formel. Le délégué déclare que des motifs de refus seront peut-être évoqués dans le cadre d'un processus plus formel. Le CSSMB est très ouvert à répondre aux questions dans le cadre d'un comité de consultation. Il souligne que les sous-comités de consultation ont eu à se pencher sur des dossiers assez chauds (ex : nouveaux bassins). Le délégué mentionne que le CSSMB n'est pas contre les recommandations lui étant soumises, même lorsque cela va à l'encontre de ce qu'il entrevoit. Il ajoute qu'il faut, par contre, que cela soit réaliste. Le délégué soutient que le CP est parvenu à obtenir certaines concessions. Il mentionne qu'il faut que le CSSMB prenne une décision et qu'il est clair que des rénovations sont nécessaires. Dans le cadre de ces processus, des questions pourront être posées et des

réponses sont généralement obtenues. Le délégué invite les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud à garder l'espoir quant au processus en place.

Un parent de l'école Sainte-Geneviève-Sud demande comment on envisage être en mesure d'avoir des propositions solides sans connaître aucun paramètre, considérant que le sous-comité sera créé au mois d'octobre et que les recommandations devront être remises avant le mois de décembre. Surtout en considérant que la ville a déjà mentionné un intérêt à collaborer avec les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud. Madame la présidente répond que les options sur la table sont de créer un sous-comité et de se pencher sur le dossier très rapidement durant le mois précédant le 16 novembre en tenant des réunions et en glanant le maximum d'informations ou de prendre une décision non éclairée en mai ou un juin. Madame Naim soutient que cette option n'était pas envisageable et que la meilleure option était de créer un sous-comité. Elle ajoute que le CP espère avoir plus d'informations d'ici octobre prochain afin de permettre au sous-comité de tenir quelques réunions avant de rédiger une résolution avant la date de retour ayant été fixée pour cette consultation. Elle déclare que le CP est prêt à travailler fort, à l'aide d'un sous-comité, afin de rédiger une bonne résolution avant le 16 novembre 2023.

Un parent de l'école Sainte-Geneviève-Sud demande comment aller chercher le plus d'informations entretemps. Il demande si on va démarcher sur la recherche d'informations. Madame la présidente répond que les parents le peuvent et que les bénévoles et délégués le peuvent également. Elle ajoute que plusieurs membres du CP autour de la table ont déjà soumis des demandes d'accès à l'information. Elle dit espérer que le CP obtiendra des réponses des instances du CSSMB ayant toute l'information, par l'entremise de son sous-comité de consultation. Elle ajoute que la résolution du CE de l'école Sainte-Geneviève-Sud sera également très importante dans ce dossier.

Une parente de l'école Sainte-Geneviève-Sud demande si le sous-comité sera composé de membres du CP. Madame la présidente répond affirmativement. Le sous-comité de consultation sera formé de délégués et de substituts du CP. Une conseillère, également membre du CP, chapeautera le sous-comité en question.

## **2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

Monsieur Paul St-Onge salue les membres de l'assemblée. D'entrée de jeu, il déclare bien entendre les préoccupations de certains parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud concernant l'option de l'édifice Clément. Il mentionne qu'il ne faut pas oublier le fondement de toutes les discussions, à savoir l'embellissement de l'école Sainte-Geneviève-Sud afin d'en faire une superbe école de quartier pour de nombreuses décennies. Il s'agit d'un projet majeur. Monsieur St-Onge souligne qu'il reviendra sur ce dossier après avoir répondu aux questions lui ayant été acheminées par les membres du CP. Il soutient que des questions ont transité par la voie formelle.

Avant de répondre aux questions lui ayant été envoyées, monsieur St-Onge désire partager une bonne nouvelle, à savoir que le CSSMB a obtenu son taux de diplomation et de qualification pour la cohorte 7 ans. Il est maintenant de 90,9%. L'objectif était de 89% dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) se terminant. Le gouvernement a fixé l'objectif national à 90%, ce pour 2030. Monsieur St-Onge déclare que tout n'est assurément pas parfait dans l'organisation du CSSMB et qu'il y a toujours place à amélioration mais qu'il voulait partager cette belle nouvelle. Monsieur le directeur générale par intérim soutient qu'une belle année se termine, avec beaucoup d'enjeux. Il signale que le PEVR sera adopté, le 27 juin prochain, au CA. Il souligne que plusieurs membres du CP ont collaboré au PEVR dans les instances (CE et CP). Il les remercie pour leur participation. Monsieur St-Onge indique que le budget sera également adopté. Monsieur St-Onge annonce qu'il y aura pour 106 millions de travaux, cet été, dans 105 des 145 bâtiments du CSSMB. Il s'agira de travaux majeurs à certains endroits et de travaux mineurs à d'autres. Toute l'équipe du Service des ressources matérielles sera à pied d'œuvre avec les entrepreneurs. De synchroniser cela avec les camps d'été et avec les ménages d'été est colossal mais le CSSMB travaille fort pour grandement améliorer les infrastructures et les

milieux de vie. Cela exclu des dossiers comme les agrandissements ou l'ouverture de la grosse école secondaire à la rentrée, sur le terrain du cégep André-Laurendeau.

Monsieur St-Onge répond aux questions lui ayant été acheminées avant la tenue de la séance du CP.

La question suivante a été soumise à monsieur St-Onge : « *Comment réconciliez-vous l'un des principaux objectifs fixés dans le PVER, soit de favoriser la santé et le bien-être des élèves et des membres du personnel, avec toutes les coupures exigées dans le budget 2023-2024, affectant notamment le fonds 4 et les allocations particulières, qui permettraient justement de favoriser ces mêmes santé et bien-être?* ». Monsieur le DG par intérim répond que des coupures ont effectivement été effectuées, à hauteur de 718 000 dollars, au niveau de la mesure intitulée « Santé et bien-être » qui touchait le primaire, le secondaire et la formation générale aux adultes. Toutefois, des ajouts les budgets des établissements sont à venir, lors du budget révisé. Monsieur St-Onge signale que ces mesures ont été reçues très tardivement. Certaines mesures touchent la littératie. Il évoque un montant fixe de 3 335 dollars par établissement pour des initiatives en lecture (mesure 15182). Monsieur St-Onge évoque également la mesure 15103 pour l'acquisition d'œuvres littéraires. Cela représente un montant de 320 dollars par enseignant, uniquement pour le primaire et le préscolaire. La mesure précédente touche le primaire et le secondaire. Des sommes sont à venir dans les établissements au budget révisé mais il est vrai qu'il y a eu cette coupure. Monsieur St-Onge mentionne qu'atteindre l'orientation du PEVR portant sur la santé et le bien-être n'a pas uniquement de lien avec l'argent. On peut penser à toute l'implication des parents et de la communauté aux activités, dans les projets et dans les sorties qui sont possibles et pas toujours coûteuses. Par exemple, il peut y avoir des sorties se faisant dans les parcs à Montréal. Le CSSMB était heureux d'avoir ces sommes, mais pour donner un ordre de grandeur, cela pouvait représenter 6 000 à 6 200 dollars dans une petite école primaire. Monsieur le DG par intérim soutient que la santé et le bien-être du personnel et des élèves dépassent largement une allocation spécifique. Il s'agit plus de créer un bon climat dans l'école, de la bienveillance, etc.

Monsieur St-Onge indique avoir reçu la question suivante d'un membre du CP : « *À titre de parent membre du Conseil d'établissement d'une école primaire du territoire, j'aimerais attirer votre attention et recevoir des informations concernant le retrait d'une somme de 28 519\$ dans le budget annuel 2023-2024 de chaque école de Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Selon les informations reçues pour le moment, le retrait de ce montant est en réponse aux enjeux d'absentéisme professionnel du territoire. Considérant que les budgets des écoles ne comprennent pas la gestion des sommes affectées aux salaires des professeurs, pourquoi devons-nous amputer une somme aussi importante dans le maigre budget de nos écoles ?* ». Monsieur le directeur général par intérim apporte quelques précisions par rapport à l'énoncé. Concernant la somme de 28 519 dollars, il se peut qu'il y ait eu une retenue de cette hauteur pour une école donnée mais cela ne concerne pas toutes les écoles et c'est vraiment lié à l'absentéisme. Cela touche tous les corps d'emploi excluant les professeurs. L'absentéisme des professeurs est financé par le gouvernement et ajusté annuellement. Par contre, pour 2023-2024, il est vrai qu'il a été demandé l'effort, à l'ensemble des établissements et des services du CSSMB, de couvrir une portion des frais d'absentéisme. Ce sont des sommes qui sont dédiées directement dans les écoles et dans les services. Par exemple, le ministère finance l'ajout de professionnels avec des sommes dédiées et les sommes se rendent entièrement dans les établissements. Par contre, c'est le central qui assume le coût lorsqu'un professionnel s'absente à court ou à long terme. Pour l'année venant de se terminer, les sommes non soutenues s'élevaient à 8.2 millions parce qu'elles sont directement transmises dans les établissements et les services. Il peut s'agir de TES, de préposés, des professionnels, des concierges ou tous les corps d'emploi excluant les enseignants. Monsieur St-Onge explique que le CSSMB se retrouve à gérer de l'absentéisme sans avoir les fonds pour le faire car les mesures sont de plus en plus dédiées dans les établissements. Le CSSMB a établi une cible de 6 millions de dollars pour l'année prochaine. Cela a été fait de concert avec le comité de répartition des ressources sur lequel siègent les directions d'établissement et de services. Le CSSMB s'est donné comme objectif pour la prochaine année, basé sur l'année

2022-2023, une répartition de 6 millions de dollars dans les établissements. Le CSSMB présume qu'il assumera un montant de 2 millions de dollars, toute chose étant égale par ailleurs. Monsieur le directeur général par intérim explique la répartition, pour en arriver à la somme de 28 519 dollars évoqués dans ce cas précis. On prend le nombre total d'employés par établissement, à l'exception des enseignants, et on crée un prorata. La somme de 28 519 dollars fait dire à monsieur St-Onge qu'il s'agit assurément d'une petite école. Monsieur le directeur général par intérim souligne que la question lui ayant été soumise évoque aussi une diminution des budgets et de coupures qui s'additionnent. Il soutient qu'il faut nuancer parce qu'il y a quand même des ajouts. Le budget du CSSMB, qui devrait être adopté le 27 juin prochain, s'élève à 789.5 millions alors qu'il était à 763 millions l'année dernière. Il y a eu de légères coupures mais monsieur St-Onge soutient qu'il ne parlerait pas de décroissance.

La question suivante a été posée à monsieur St-Onge : « *Quelles sont les stratégies mises en place pour contrer la chaleur dans les écoles. Avec les changements climatiques, les canicules en mai et en septembre, la dégradation des établissements, la non-climatisation de ceux-ci, que pouvez-vous mettre en place pour assurer un espace éducatif sécuritaire pour nos enfants et encore plus en période d'examen. Comment peut-on justifier laisser nos enfants dans des classes à 35 degrés? Comment peut-on laisser nos enfants subir des insolation dues à une chaleur extrême ?* ». Monsieur le DG intérimaire mentionne qu'une température de 35 degrés est trop chaude et que cela n'est pas acceptable. Les directions d'établissement rapportent généralement les problématiques récurrentes. Le CSSMB tente d'y apporter les correctifs. Monsieur St-Onge relate que la question ne se pose pas avec les nouvelles constructions car elles sont toujours dotées de géothermie ou d'aérothermie avec des thermopompes permettant de les refroidir. Il ajoute que les écoles secondaires sont moins âgées que les écoles primaires. On sait que des écoles primaires datent et qu'on en a même des centaines. Monsieur St-Onge mentionne qu'on a des toiles dans les fenêtres. On tente d'ouvrir les fenêtres le soir et le matin pour rafraîchir avant de les refermer en périodes de canicule. On a mis des pellicules aux fenêtres dans certains établissements. Il soutient que cela a aidé mais que ce n'est pas une panacée. Le CSSMB figure présentement dans un projet pilote avec le ministère de l'Éducation, Hydro-Québec et la firme Ponton Guillot et se finance avec la mesure ministérielle 16044. Le but serait de voir comment ventiler mécaniquement et climatiser nos vieilles écoles avec des travaux à portées restreintes pour que cela soit réaliste. On y travaille. Une école est présentement ciblée (école Murielle-Dumont). On aimerait que cette solution soit la bonne mais il n'y a pas de solution miracle. Ce n'était pas prévu autrefois et il n'y avait pas d'épisodes climatiques comme ceux vécus présentement. Monsieur St-Onge assure qu'on demande aux enfants de sortir de la classe lorsqu'il fait chaud comme cela. Il arrive aussi un moment où le personnel peut aussi refuser de travailler s'il fait trop chaud car il y a des normes conventionnées.

Un délégué du CP signale que le fonds 4 a aussi été mentionné à son CÉ. Il demande si le montant de 718 000 dollars évoqué précédemment se rapporte à la réduction ou au budget de l'année précédente. Monsieur St-Onge explique que cette somme correspond à la mesure santé et bien-être à l'école qui a été complètement abolie par le ministère.

Monsieur St-Onge souligne que les autres questions lui ayant été acheminées touchaient le transport à l'école de l'Altitude. La première question se lit comme suit : « *Nous avons reçu un courriel, par le CSSMB le 23 mai 2023, de demande d'aide au transport avec un formulaire à remplir. Étant donné que le courriel était confus, nous, les représentants de parents, avons envoyé le 1er juin 2023, un courriel à Mme Provost, M. Lavoie, la direction de l'école et le CÉ pour une demande de détails au sujet de cette compensation. Mme Provost a envoyé une réponse par courriel le 1er juin à Mme Nadia El Jilali, seule, avec une copie conforme à M. Lavoie. Voici les explications suivies des questions détaillées reformulées au sujet de la demande de l'aide au transport pour les parents de l'école De l'Altitude. **Contexte 1** Il a été mentionné dans le courriel envoyé par le CSSMB qu'il s'agit d'un courriel de rappel pour la demande d'aide au transport. Cependant, nous n'avons jamais reçu un tel courriel auparavant. Pour clarification, Mme Provost répond ce qui suit : « Tous les parents ayant droit à l'aide au transport auraient dû recevoir une demande*



dans la semaine du 15 mai 2023 ». **Question 1.** Sur quelle base le CSSMB a fait le choix d'envoyer le courriel à certains parents de l'école de l'Altitude tandis qu'aucun des parents à qui nous avons demandé, n'affirme avoir reçu de courriel la semaine du 15 mai 2023? ». Monsieur le DG par intérim souligne avoir reçu de l'aide pour sa réponse car il s'agit d'un dossier spécifique. On lui a répondu que tous les élèves n'ont pas droit à l'aide au transport. Selon la politique du transport scolaire, seuls les élèves résidant à plus de 2.6 kilomètres de leur école de quartier ont droit au transport. 393 élèves de l'école de l'Altitude, sur un total de 814, ont droit au transport (48%). En date du 25 mai, le CSSMB a émis 224 chèques aux élèves admissibles, soit 57%. Il y a quand même une bonne proportion de parents qui en ont fait la demande. Monsieur St-Onge mentionne que plusieurs n'utilisent pas le transport et ne soumettent pas de demande. En complément, si des parents n'ont pas reçu le courriel, ou s'ils l'ont égaré, ils peuvent le signifier à [transport@csmc.gc.ca](mailto:transport@csmc.gc.ca). Les agents de bureau du service se feront un plaisir de valider l'amende et d'y donner suite, le cas échéant. Cela demeure donc ouvert et possible. Les gens qui n'auraient pas reçu le courriel pourraient encore soumettre la demande.

Monsieur le DG par intérim procède à la lecture de la seconde question, à savoir : « **Contexte 2.** Toujours dans le courriel envoyé par le CSSMB, il est mentionné que le formulaire de demande de compensation est disponible jusqu'au jeudi 25 mai 2023 et que seules les demandes envoyées avant cette date seront analysées. De ce fait, nous avons considéré qu'un délai de deux jours et demi pour compléter un formulaire pour l'ensemble des parents n'est pas raisonnable. Mme Provost répond ce qui suit : "Au-delà du 25 mai 2023, des parents peuvent toujours nous faire une demande et nous y donnerons toujours suite. La date du 25 mai 2023 a été inscrite dans le but de nous permettre de produire les chèques et de les distribuer avant la fin des classes." **Question 2.** Pourquoi les parents de l'école ne sont pas informés de ces détails et informations envoyés uniquement à Mme Nadia El Jilali après avoir demandé des explications au CSSMB ? ». Monsieur St-Onge a obtenu comme réponse que madame El Jilali a fait une demande et le Service du transport scolaire lui a répondu qu'il prend le temps de répondre à chaque parent qui communique avec lui. Compte-tenu du haut taux de réponse des parents (57%), le Service du transport scolaire n'a pas de raison de croire que le premier courriel n'ait pas été acheminé à l'ensemble des parents. À la sous-question, « Quand et comment allez-vous informer maintenant tous ces parents (qui ont droit au remboursement) de ce nouveau détail ? », monsieur le DG par intérim souligne que la réponse a précédemment été donnée. Le CSSMB a des bonnes raisons de croire que la majorité des parents sont au fait.

Monsieur St-Onge procède à la lecture de la troisième question allant comme suit : «

**Contexte 3.** Dans le courriel envoyé le 23 mai 2023, il a été mentionné uniquement que les chèques seront acheminés à l'école dans la semaine du 12 juin, mais aucune spécification du montant, ni les critères de calcul du montant ne sont prédéfinis. À ce sujet, Mme Provost répond comme suit : "Quant au coût du remboursement, il sera déterminé en fonction du nombre de demandes reçues et des budgets alloués par le Ministère." Sachant qu'au 8 novembre 2022, Mme Anne-Hortense Ebena a mentionné à la rencontre du CP qu'il restait un surplus de 36 000 dollars, à cause de la non-réclamation de remboursement de certains parents ayant droit au transport scolaire. **Question 3.** Pourquoi tous les parents ne sont pas tous remboursés sur les coûts totaux dépensés en transport en commun depuis l'ouverture de l'école secondaire De l'Altitude 2020-2021 ? ». Monsieur le DG par intérim indique avoir reçu comme réponse que le comité consultatif du transport est consulté annuellement sur la somme qui sera allouée au remboursement des frais d'aide au transport. Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant défini était de 433 096 dollars. De cette somme, 239 762 dollars ont été réclamés par les parents. L'écart entre ces deux montants a été utilisé à des fins d'amélioration du transport par l'ajout de véhicules sur les routes du CSSMB. Le budget final s'est soldé avec un surplus de 36 000 dollars. Donc, on comprend que les sommes non réclamées sont réinjectées dans le budget du transport dans son ensemble. Il est important de noter que la somme de 193 334 dollars équivaut à environ deux autobus scolaires de plus sur les routes.

À la sous-question, « *Pourquoi le CSSMB ne peut-il pas fixer un montant précis sachant qu'il a accès à la base de données au sujet du nombre d'élèves concernés par cette situation ?* », monsieur St-Onge répond que le nombre d'élèves fréquentant le CSSMB est en constante fluctuation. Le calcul de la répartition des sommes octroyées aux élèves va donc se faire lorsque l'année scolaire arrive à sa fin pour refléter réellement la situation.

À la seconde sous-question, « *Les budgets alloués à cet effet par le ministère ne sont-ils pas connus à l'avance? Pourquoi ne pas utiliser ces montants de remboursements dans la quête de services de transport scolaire pour les élèves de l'école De l'Altitude ?* », monsieur St-Onge répond que le budget du MEQ est une enveloppe globale dédiée au transport des élèves. Cela signifie que le CSSMB doit dépenser l'équivalent de cette somme pour les 14 000 élèves transportés et les 4 259 élèves ayant droit à l'aide au transport. Toutes les sommes dédiées ont été octroyées à cette fin au cours des dernières années. Ainsi, pour l'année scolaire 2022-2023, le budget final du transport scolaire aura un déficit de 55 000 dollars pour un budget total de 23 839 457 dollars.

Madame la présidente tient à souligner que ces dernières questions ont été envoyées à la dernière minute à monsieur St-Onge. Elle dit espérer que les parents apprécient que monsieur le DG par intérim se présente bien préparé et avec toutes les réponses dans un aussi court laps de temps. Elle ajoute que cela démontre la façon collaborative de travailler du CP et du CSSMB.

Une déléguée mentionne, en ce qui concerne les critères d'éligibilité pour le transport scolaire, que la gouvernance scolaire est assez complexe pour la moyenne des parents. Elle dit porter son chapeau de parent d'élève à besoins particuliers fréquentant des classes pour lesquelles des déplacements sont requis. Elle demande pourquoi il faut absolument qu'il s'agisse d'une école de quartier pour respecter ces critères d'admissibilité donnant droit à l'aide au transport. Elle demande en quoi c'est équitable pour des élèves qui sont amenés à avoir droit au transport mais qui sont, de facto, pénalisés par le deuxième volet du critère stipulant qu'il faut que ce soit une école de quartier, sachant très bien qu'il n'y a pas nécessairement de service d'adaptation scolaire dans leur école de quartier. Monsieur St-Onge répond qu'il ne voudrait pas induire la déléguée en erreur car il ne s'agit pas d'un domaine qu'il maîtrise. Il indique qu'il va prendre la question de la déléguée en délibéré. La déléguée précise sa question. Elle mentionne en quoi un parent pourrait être dédommagé pour pouvoir suppléer au fait qu'il n'aurait pas droit au transport. Monsieur le DG par intérim prend en note la question afin de la communiquer à madame Nathalie Provost. Il soutient qu'elle sera en mesure de mieux y répondre. Monsieur St-Onge relate que les critères sont périodiquement révisés. Il ajoute qu'on comprendra que c'est à l'intérieur de la capacité de payer du CSSMB lorsqu'il y a préjudices. Il se dit sensible advenant qu'un enfant doit aller à une école donnée pour avoir les services requis. Il soutient déclare qu'il effectuera les suivis requis.

Monsieur St-Onge procède à la lecture du commentaire suivant : « *Nous souhaitons avoir un mot sur la demande de remboursement de tous les frais d'utilisation du transport de ville. Nous continuons de solliciter le CSSMB afin d'offrir le transport scolaire à nos enfants à partir de l'année scolaire prochaine, sachant que les solutions avec la STM ne régleront pas tous nos soucis sur la sécurité, le bien-être et la réussite scolaire de nos enfants* ». Monsieur le DG par intérim indique que le CSSMB est réellement en négociations avec la STM. Le CSSMB aimerait, dès la rentrée, que les jeunes aient leurs cartes OPUS chargées pour les dix mois d'école. Cela permettrait d'éviter les démarches de demandes et de remboursements. Le CSSMB essaye de travailler un scénario de ce genre. Ce service de cartes 5 jours, entre 7 heures 30 et 17 heures, existe à Laval et sur la Rive-Sud. Présentement ce n'est pas possible à la STM. Il s'agirait davantage d'une carte OPUS pour une utilisation en tout temps, durant la plage horaire de l'école. Cela permettrait aussi d'utiliser le transport en commun le soir et les fins de semaine. Monsieur St-Onge mentionne que cela pourrait être une valeur ajoutée pour les jeunes. On y travaille toujours. Il y a aussi un enjeu financier. On comprendra qu'on n'aurait pas le financement à la hauteur de ce que cela coûterait. Le CSSMB travaille dans ce sens-là avec la STM et

avec le ministère de l'Éducation. Cela ne vient pas régler l'enjeu du transport scolaire à l'école de l'Altitude mais cela vient faciliter grandement l'aide au transport.

Revenant sur le dossier de l'école Sainte-Geneviève-Sud, monsieur St-Onge dit très bien entendre les préoccupations et les critiques formulées par les parents. Il soutient les recevoir. Au niveau de la transparence, monsieur le DG par intérim mentionne que des forages ont été effectués. Le CSSMB vient d'obtenir un rapport détaillé ayant été consulté par certaines personnes. Il mentionne qu'il faut comprendre que tout ne peut pas circuler à tout vent mais qu'il lui apparaît que c'est de l'information qui devrait être rendue disponible. Il ajoute qu'il va voir l'ensemble de la situation et rappelle qu'il s'agit d'un beau projet. Des familles seront assurément impactées durant deux ans mais, par la suite, les élèves en bénéficieront grandement. Il dit recevoir ce qui se dit et espère qu'on continuera de travailler ensemble. Il soutient que le CSSMB va à la rencontre des gens. Cela semble faire l'affaire de certains parents alors que d'autres semblent penser qu'il s'agit d'une fausse consultation et que tout est décidé d'avance. Monsieur le DG par intérim assure que ce n'est pas décidé d'avance mais qu'il n'y a pas toujours beaucoup de solutions. Cependant, le CSSMB demeure ouvert.

Monsieur St-Onge remercie les parents de prendre la parole et de s'engager pour ce qu'il y a de mieux pour les enfants. Le CSSMB essaye de gérer efficacement le bien commun pour le plus grand nombre. Ce n'est pas toujours facile. Des décisions ayant été prises dans le passé n'ont pas toujours été simples. Il indique qu'il y a eu une forte opposition face au projet de construction de l'école des Coquelicots, dans Crawford Park. Il dit penser que la communauté de Crawford est très fière, aujourd'hui, d'avoir une belle école. Le CSSMB remercie particulièrement mesdames Naim et Robitaille, présidente et vice-présidente du CP, car il n'est pas simple non plus de se retrouver à arbitrer et à gérer cela. Il soutient qu'on sent de l'émotion, ce qui est chose normale. Il souhaite un bel été à tous les membres du CP.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- Modification du libellé du point 2 : « Mot du directeur général par intérim »;
- Modification du libellé du point 6.2 : « Règlement sur le traitement des plaintes liées aux fonctions du CSSMB (retour : 16 juin 2023) »;
- Modification du libellé du point 5 : « Dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 1<sup>er</sup> mai 2023 »

**(CP/23-06/01)**

**IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille, et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)**

#### **ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 18 MAI 2023**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**
- 6. CONSULTATIONS**
  - 6.1. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) (retour : 15 juin 2023)
    - 6.1.1. Résolution
  - 6.2. Traitement des plaintes (retour : 16 juin 2023)
    - 6.2.1. Résolution
  - 6.3. École Sainte-Geneviève-Sud – Modification d'un acte d'établissement (retour : 15 novembre 2023)

7. **SUIVIS ET INFORMATION**
  - 7.1. Élèves à besoins particuliers
    - 7.1.1. Résolution
8. **MOT DE LA PRÉSIDENTE**
  - 8.1. Correspondance
  - 8.2. Rapport annuel
9. **MOT SUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
  - 9.1. Conseillère
  - 9.2. Déléguée du CCSÉHDAA
10. **MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES CONFÉRENCES**
  - 10.1. Retour sur la conférence du 7 juin 2023
  - 10.2. Conférences 2023-2024
  - 10.3. Sondage
11. **MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION, ET COMMUNICATION**
12. **MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
13. **MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ**
  - 13.1. Retour sur le Grand Rendez-vous national des parents
14. **MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**
15. **MOT DE LA TRÉSORERIE**
  - 15.1. Bilan financier du CP
16. **VARIA**
17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### 4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 18 MAI 2023**

**(CP/23-06/02)**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur **Dominic Roussel**, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 18 mai 2023 soit adopté, tel que présenté.

**(Proposé par monsieur Dominic Roussel - Proposition adoptée à l'unanimité)**

#### 5. **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 1<sup>er</sup> mai 2023.

#### 6. **CONSULTATIONS**

##### 6.1. **PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) - (retour : 15 juin 2023)**

Madame la vice-présidente mentionne que tous les CÉ ont reçu un lien informatique afin de répondre à la consultation en lien avec le PEVR. Le CP doit également répondre au sondage. Madame Robitaille signale qu'un sondage *Google Forms* a été acheminé aux membres du CP pour faciliter la réponse du comité. Cinq réponses ont été reçues. Madame la vice-présidente mentionne, au niveau de la rétroaction sur le contexte (pages 14 à 23), que les commentaires indiquaient que c'était très clair et que les membres étaient en accord avec le contenu actuel du plan. En ce qui concerne les commentaires au sujet de la rétroaction sur les enjeux (page 24 à 27), ceux-ci furent les mêmes. Les mêmes commentaires furent émis quant à la rétroaction générale sur les axes transversaux (page 21). Madame Robitaille poursuit en signalant qu'un commentaire spécifique a été émis en lien avec la rétroaction sur les orientations et les objectifs (section 3). Ce commentaire

mentionnait que « *l'objectif de 75% pour les élèves HDAA avec plan d'intervention pourrait facilement être dépassé si dans les moyens envisagés on incluait le milieu familial spécifique, spécifiquement dans l'équation. Ceci s'applique aussi au taux de diplomation des garçons qui sont plus nombreux à être reconnus EHDA. Inclure les parents-tuteurs dans des termes tels que communauté éducative ou milieu social les exclut de leur rôle primordial qu'ils jouent dans l'atteinte du plan potentiel et dans la réussite de l'élève. Un effort doit être mis pour améliorer la collaboration école-famille. Les orientations devraient viser d'inclure un tel moyen* ».

Madame la vice-présidente évoque la question « *Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous votre niveau de satisfaction du processus de consultation sur le PEVR 2023-2027 ?* ». Elle mentionne que nous avons un répondant sur le numéro deux. Un répondant sur 4 et trois 60% sur le numéro 5.

Elle évoque la question « *Avez-vous un d'autres commentaires à formuler au PEVR ?* ». Elle mentionne le commentaire suivant : « *La famille parents-tuteurs doit être mieux mise de l'avant dans son rôle à travers le document. L'atteinte du plein potentiel de l'élève passe par le triangle formé par l'école (communauté éducative), la famille parents-tuteurs et l'élève. Celui-ci se retrouve entouré par un cercle qui comprend la communauté, le milieu social et les services externes que reçoit l'élève, privé ou public.*

Un délégué demande si les commentaires émis par les CE vont se retrouver ultimement au même endroit. Madame la présidente répond affirmativement.

Madame Robitaille procède à la lecture du commentaire d'un délégué lui ayant été acheminé. « *Étant nouveau en tant que bénévole dans le milieu scolaire, je n'ai pas vu l'évolution des orientations avec les années. Ceci-dit, autant que les orientations mises de l'avant sont valables, je suis surpris qu'on ne fait aucunement référence à l'excellence académique. Considérant qu'il y a une forte concurrence avec les écoles privées, une orientation en ce sens serait importante pour justement demeurer concurrentiel* ».

Madame la vice-présidente indique que le CCSÉHDAA a également émis et envoyé ses commentaires. Elle mentionne qu'elle finalisera le formulaire en ligne et qu'elle l'enverra si cela convient aux membres du CP. Les membres du CP en conviennent.

### **(CP/23-06/03)**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Rinaldi, et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'autoriser madame Anne-Marie Robitaille, à finaliser le formulaire de consultation en ligne sur le PEVR 2023-2027 en tenant compte des commentaires recueillis auprès des membres du CP et de l'envoyer au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

**(Proposé par monsieur Mathieu Rinaldi - Proposition adoptée à l'unanimité)**

Un délégué mentionne que les membres du CP ont été consultés alors que le PEVR était déjà presque monté. Il demande si les parents sont consultés avant qu'il ne leur soit présenté ou si seules les directions d'école sont consultées. Madame la vice-présidente répond que c'est la première fois qu'elle voit une consultation sur le PEVR ayant été soumise à tous les CE. Elle ajoute que les parents sont normalement consultés au CE sur le projet éducatif de l'école. Le délégué déduit que le projet éducatif découle du PEVR. Madame la présidente le confirme.

Une déléguée partage un commentaire qu'elle avait émis au CCSEHDAA, à l'effet qu'il serait nécessaire de réfléchir à de nouvelles façons de mener des consultations, meilleures que d'envoyer des PDF à commenter par un très grand nombre de parents. Elle demande s'il serait possible d'inviter des parents siégeant sur des CE lorsque des équipes-écoles tiennent des rencontres de concertation. La

déléguée indique que ce commentaire a été reçu par la nouvelle DGA et qu'on lui a assuré que cela ferait partie des réflexions.

## **6.2. RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES LIÉES AUX FONCTIONS DU CSSMB (retour : 16 juin 2023)**

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

**(CP/23-06/04)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #CA22/23-05-117, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 9 mai 2023, il a été adopté à l'unanimité, pour avis public préalable et consultation, le Règlement de traitement des plaintes liées aux fonction du CSSMB et de mandater la Secrétaire générale pour effectuer la consultation auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES) et du Comité de parents du CSSMB (CPCSSMB);

**ATTENDU QUE** la Loi sur le protecteur national de l'élève a été adoptée le 2 juin 2022 et que plusieurs de ses dispositions entreront en vigueur le 28 août 2023;

**ATTENDU QUE** le Règlement sur la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (CC-3-2010) a été adoptée le 10 juin 2010 pour le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU Qu'**à compter du 28 août 2023, la procédure de traitement des plaintes en vigueur au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) sera remplacée par une nouvelle procédure nationale de traitement des plaintes prévue à la Loi sur le protecteur national de l'élève;

**ATTENDU Qu'**en ce qui concerne le traitement des plaintes liées aux fonctions du CSSMB, le centre de services scolaire doit, après consultation du Comité de parents et avis public préalable d'au moins 30 jours, établir par règlement, une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU QUE** la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

**ATTENDU QUE** la période de consultation est fixée du 10 mai au 16 juin 2023 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs commentaires et recommandations;

**IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le Règlement sur le traitement des plaintes liées aux fonctions du CSSMB tel que soumis par la secrétaire générale du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. **(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)**

## **6.3. ÉCOLE SAINTE-GENEVIÈVE-SUD – MODIFICATION D'UN ACTE D'ÉTABLISSEMENT (retour : 15 novembre 2023)**

Madame la présidente rappelle que le CP a décidé de créer un sous-comité dès le mois d'octobre prochain afin de se pencher sur ce dossier. Elle signale que le CP a eu vent que le CE de l'école Sainte-Genève-Sud aurait déjà pris une position. Il

aurait adopté une résolution dont le CP n'a pas encore reçu les détails. Madame la vice-présidente précise que le tout est au conditionnel car aucune confirmation n'a été reçue.

## **7. SUIVIS ET INFORMATIONS**

### **7.1. ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS**

Madame Katherie Rochette procède à la lecture du projet de résolution ayant été élaboré par le sous-comité qu'elle a chapeauté

#### **7.1.1. Résolution**

**(CP/23-06/05)**

**ATTENDU QUE** chaque élève a le droit de recevoir les mesures nécessaires afin d'atteindre son plein potentiel ;

**ATTENDU QUE** les besoins particuliers de chaque élève doivent être reconnus par le système scolaire ;

**ATTENDU QUE** les droits de chacun doivent être respectés ;

**ATTENDU QUE** des procédures et des protocoles standardisés doivent être établis et appliqués ;

**ATTENDU QUE** l'expertise de chacun doit être respectée, autant celle des parents que celle du personnel scolaire ;

**ATTENDU QU'IL** est nécessaire que l'expertise des parents concernant leur enfant soit davantage valorisée dans la collaboration avec le personnel scolaire ;

**ATTENDU QUE** l'information doit être partagée avec transparence ;

**Il est proposé par madame Katherie Rochette, appuyée par madame Bianca Nugent et résolu à l'unanimité** par les membres du CP d'adopter les recommandations suivantes et de les transmettre au CSSMB, ainsi qu'au nouveau Protecteur national de l'élève en septembre afin d'obtenir un avis sur celles-ci.

- 1- Avoir dans les écoles primaires et secondaires un endroit calme où manger pour :
  - a. Les élèves autistes ;
  - b. Les élèves hypersensibles ;
  - c. Les élèves qui auraient besoin de se reposer (fatigue, mal de tête, stress, etc.) ;
  - d. Les élèves anxieux.
- 2- Viser le plein potentiel de l'élève dans l'atteinte des objectifs liés au programme de l'école québécoise et non seulement à la réussite académique.
- 3- Fournir les outils technologiques recommandés par les spécialistes (publics et/ou privés) afin que chaque élève puisse atteindre son plein potentiel et non juste la réussite académique.
- 4- Révision ou création de plans d'intervention en début d'année scolaire ou avant la rentrée surtout dans les cas suivants :
  - a. Passage du primaire au secondaire ;

- b. Changement d'école ;
  - c. Nouveau diagnostic ayant une incidence sur la vie scolaire (les 3 missions de l'école québécoise) ;
  - d. À la demande des parents dont l'enfant a un diagnostic ou un PI ;
  - e. Passage d'une classe spécialisée à une classe régulière ou vice-versa (primaire et secondaire).
- 5- Les plans d'intervention :
- a. Fournir aux parents une copie des mesures d'adaptations permises lors des examens ministériels (Info-Sanction 21-22-32 ou le plus récent) ;
  - b. Fournir aux parents les documents *Outils de référence en matière de différenciation pédagogique du CSSMB* pour chaque matière expliquant les mesures de flexibilité, d'adaptations et de modifications qui peuvent être mises en œuvre ;
  - c. Remettre une copie du plan d'intervention prévu (ébauche) une semaine avant la réunion afin que les parents puissent en prendre connaissance ;
  - d. Favoriser la participation de l'élève au plan d'intervention ;
  - e. S'assurer de désigner un intervenant titulaire du plan d'intervention apte à tenir informés les enseignants et les autres intervenants de toute modification du plan d'intervention en cours d'année ;
  - f. S'assurer que tous les enseignants et les intervenants appelés à intervenir auprès de l'élève aient pris connaissance des mesures d'adaptation et des moyens correspondant à leur niveau d'intervention, tout au long de l'année.
- 6- Afin d'évaluer la demande et l'offre réelle présente et future en intervenants et/ou spécialistes, répertorier la réalité en termes de besoins le nombres d'élèves recevant/étant/ ayant :
- a. Un plan d'intervention ;
  - b. Un plan d'action ;
  - c. Un PSII ;
  - d. Des services d'orthopédagogie ;
  - e. Des services d'orthophonie ;
  - f. Des services de TES ;
  - g. Des services de psychoéducateur ;
  - h. Des suivis en psychologie ;
  - i. De l'aide aux devoirs ;
  - j. En attente de services.
- 7- Les plans d'action :
- a. Informer les parents du caractère non-reconnu par le ministère de ce type de plan ;
  - b. Informer les parents de la raison d'être de ce plan : en prévision d'un PI, pour répondre à des besoins ponctuels, pour assurer un suivi, etc.
- 8- Rendre accessibles les examens et évaluations des élèves aux parents, particulièrement au secondaire :



- a. Pour fournir des copies à des fins d'évaluations externes (spécialistes divers) ;
  - b. Pour permettre aux parents d'assurer un suivi adéquat à la maison de la progression scolaire et de l'atteinte du plein potentiel de leur enfant.
- 9- Favoriser l'accès au service de transport adapté pour les élèves autistes qui n'ont pas accès au transport scolaire. Ceci concerne en grande majorité les élèves du secondaire régulier ou dans un PPP qui doivent se rendre à l'école par leurs propres moyens.
- 10- Créer des référentiels pour mieux encadrer les interventions auprès des élèves à besoins particuliers, et les rendre accessibles à tous. Par exemple :
- a. Référentiel de stratégies d'intervention pour le personnel scolaire intervenant auprès des élèves ayant un TSA (Voir celui du CSSC, en annexe).
- 11- Créer un sondage annuel en collaboration avec le Comité des parents (CP) et les membres-parents du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) afin d'évaluer les services offerts aux élèves à besoins particuliers. Ce sondage devrait être adressé à tous les parents ayant un enfant inscrit dans une école du CSSMB.
- 12- S'assurer que dans chaque école on retrouve une bibliothèque de livre sur différents diagnostics et constats qui peuvent être utilisés afin de sensibiliser ou d'informer. Par exemple :
- a. Les boîtes à outils des Éditions de Mortagne ;
  - b. XYZ raconté(e) aux enfants des Éditions de Mortagne.
- 13- Offrir aux parents, et à l'élève lorsque possible, d'être présent lors de rencontres de consultations auprès des conseillers du SRÉ. Ceci permettra d'assurer une meilleure compréhension de tous les moyens d'adaptation possibles et d'éviter les divergences causées par le "jeu du téléphone".
- 14- S'assurer que chaque parent ou tuteur d'élève à besoins particuliers reçoive le guide ressource dédié à leur intention pour favoriser le cheminement scolaire et le parcours d'apprentissage de leur enfant.

**(Proposé par madame Katherie Rochette – Appuyée par madame Bianca Nugent - Proposition adoptée à l'unanimité)**

### **Annexe :**

*« Référentiel de stratégies d'intervention pour le personnel scolaire intervenant auprès des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) – (2020)*



24A\_Marie-Hélène  
Berthiaume\_Référen

Une déléguée tient à saluer tous les membres du sous-comité, dont elle fait partie. Elle mentionne qu'il s'agit d'un travail de réflexion et que tous les membres sont des bénévoles. D'autant plus lorsqu'on comprend les

réalités des parents d'enfants ayant des besoins particuliers. Elle soutient que c'est une résolution qui démontre que, malgré les difficultés, on a espoir qu'on peut améliorer les choses. Elle ajoute qu'il est certain que cette résolution ne viendra pas régler tous les enjeux mais qu'elle vient répondre d'une manière proactive et constructive à améliorer et à aller dans le bon sens malgré toutes les coupures et malgré ce qu'on entend comme difficultés au niveau de l'organisation scolaire.

Madame la présidente remercie les membres du sous-comité pour leur travail.

Un délégué demande ce qu'il advient d'une résolution comme celle venant d'être adoptée. Madame la présidente répond qu'elle est communiquée au CSSMB. Madame Rochette ajoute que la résolution sera également communiquée au protecteur national de l'élève, en septembre prochain, afin d'avoir son avis. Le délégué demande si le CSSMB est tenu de répondre aux recommandations lui ayant été soumises. Madame Naim répond affirmativement. Elle ajoute que le CSSMB revient habituellement sur les recommandations lui ayant été communiquées et donne des explications en lien avec leurs décisions relatives à celles-ci. Madame la présidente indique que la réponse officielle du CSSMB sera lue au CP.

Madame Rochette relate que le protecteur national de l'élève a 30 jours pour remettre son avis. Elle ajoute que le CP peut envoyer des demandes d'avis au protecteur national de l'élève et qu'il s'agit d'une nouvelle fonction lui étant assignée. Elle soutient que le CP pourrait procéder de la même façon avec le dossier du plomb dans l'eau des écoles, s'il le voulait. Madame Rochette indique que le protecteur national de l'élève n'entre en fonction que le 28 août prochain et qu'on ne peut pas lui envoyer de demande d'avis avant cette date.

Un délégué demande si les attendus de la résolution ont pour but que le CP a un enjeu avec la façon dont cela fonctionne aujourd'hui ou s'il s'agit de suggestions d'améliorations. Madame Rochette répond qu'il s'agit de suggestions d'améliorations parce qu'il n'y a pas de standards. Chaque école fonctionne comme elle veut. Elle ajoute qu'on ne connaît pas les chiffres réels à savoir combien d'enfants ont besoin d'aide. Un élève n'ayant pas de plan d'intervention, ou un PSII, n'est pas reconnu officiellement comme étant un élève à besoin particulier.

## **8. MOT DE LA PRÉSIDENTE**

### **8.1. CORRESPONDANCE**

Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.

### **8.2. RAPPORT ANNUEL**

Madame la présidente procède à la présentation du Rapport annuel 2022-2023. Elle remercie chaleureusement tous les membres du CP et souligne qu'il s'agissait de sa première année à la présidence. Elle soutient avoir reçu un support extraordinaire. Elle mentionne que madame Robitaille l'a bien formée à sa fonction. Elle remercie également toutes les conseillères de consultation et tous les membres du CX. Madame Naim termine en soulignant l'apport du secrétaire du CP et en le remerciant pour sa fidélité.

**(CP/23-06/06)**

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pris connaissance du Rapport annuel 2022-2023 du CP;

**IL EST PROPOSÉ par** et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter le rapport annuel 2022-2023 tel que modifié.

**(Proposé par madame Tania Naim - Proposition adoptée à l'unanimité)**

Madame la vice-présidente relate qu'elle assiste à sa dernière séance du CP en tant que déléguée. Elle estime que madame Naim a effectué un bon travail à la présidence du CP et est assurée que le CP est entre de bonnes mains pour les années à venir. Elle remercie tous les membres du CP pour leur implication et les invite à continuer en ce sens. Madame la présidente remercie chaleureusement madame Robitaille pour son grand engagement échelonné sur plusieurs années.

## **9. MOT SUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**

### **9.1. CONSEILLÈRE**

Madame Raymonde Gomis souligne assister à la séance de son CE en même temps qu'à celle du CP et qu'il lui est difficile, par conséquent, de pouvoir s'exprimer. Elle indique qu'une rencontre s'est tenue pour réviser le travail de la conseillère EHDA. Elle souligne que tout s'est bien passé. Elle indique avoir beaucoup apprécié les deux dernières formations offertes par le CP, surtout celle de monsieur Dominic Haché. Monsieur Haché a fait une grande inclusion pour toutes sortes d'enfants pour un HPI. Madame Gomis déclare qu'il est très important de voir comment on peut accompagner les enfants à besoins particuliers. Elle soutient que ces enfants ont besoin de notre implication. Elle ajoute que les parents doivent aussi apprendre à se modéliser et à s'adapter à tous les changements qui se produisent.

### **9.2. DÉLÉGUÉE DU CCSÉHDAA**

Madame Rochette mentionne que le CCSEHDAA va continuer de travailler sur le guide destiné aux parents d'élèves HDAA qu'on désire mettre en ligne. Elle précise que celui-ci sera renommé « Guide destiné aux parents d'enfants ayant des besoins particuliers ». Il s'agit d'un travail de longue haleine qui devrait prendre au moins un an. Elle ajoute qu'on espère travailler dès l'automne prochain avec le CSSMB pour déjà mettre quelque chose en ligne.

## **10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES CONFÉRENCES**

Madame Nugent partage une courte présentation interactive dressant un bilan du calendrier des conférences ayant été présentées. Madame Nugent communique un code QR aux membres du CP afin de leur permettre de partager leur appréciation des conférences. 7 conférences furent présentées en 2022-2023. Elle remercie madame Raymonde Gomis pour son apport dans l'organisation des conférences.

Madame Nugent recommande que la conférence traitant du plan d'intervention soit présentée beaucoup plus tôt, en début d'année scolaire. Plus de 120 parents ont assisté à cette conférence attendue.

Madame la présidente indique avoir assisté à la conférence présentée par Créativité Québec. Elle souligne qu'il s'agissait de la première conférence en présentiel depuis la pandémie. Madame Naim dit avoir beaucoup apprécié la conférence. Elle ajoute avoir également compris que la présentation en présentiel a fait en sorte que la conférence a attiré moins de participants.

### 10.1. RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU 7 JUIN 2023

Madame Nugent signale que la conférence de monsieur Dominic Haché traitant de la transition du primaire vers le secondaire a été très appréciée. La conférence a attiré plus de 165 participants en ligne. Monsieur Haché a pris le temps de répondre à de nombreuses questions.

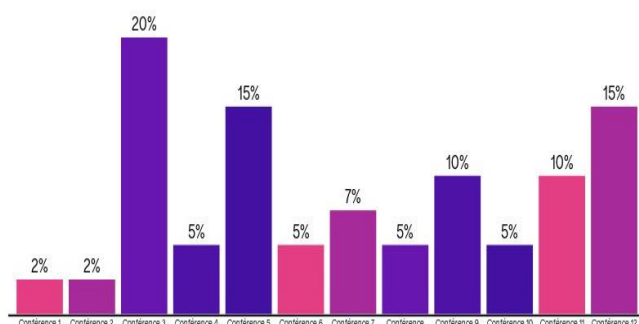
### 10.2. CONFÉRENCES 2023-2024

Madame Nugent signale que les Formations CommeUnique offrent un prix au CP. Elle soutient que cette offre peut être valide jusqu'en septembre prochain. Madame Nugent souligne être en train de prendre une entente en ce sens. Elle ajoute que la responsable des conférences des Formations CommeUnique aimerait connaître les préférences du CP.

### 10.3. SONDAGE

Madame Nugent présente les 12 propositions de conférences suivantes à l'écran et invite les membres du CP à voter pour faire connaître leurs préférences.

Quelle est votre préférence parmi le choix des conférences CommeUnique pour l'an prochain ? (3)



## CONFÉRENCES COMMEUNIQUE



### DISCIPLINE ET ENCADREMENT

- Conférence 1** LES COMPORTEMENTS DÉRANGEANTS, UN LANGAGE À DÉCODER  
*Comment mettre fin aux comportements dérangeants des enfants*
- Conférence 2** ENCADREMENT ET BIENVEILLANCE, UNE RECETTE GAGNANTE !  
*Trouver l'équilibre, ça s'apprend*
- Conférence 3** DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILITÉ CHEZ MON ENFANT  
*Pour ne plus avoir à intervenir inutilement*
- Conférence 4** 8 MOYENS EFFICACES POUR RÉUSSIR MON RÔLE DE PARENT  
*Pour ne plus avoir à répéter, menacer, argumenter, crier...*
- Conférence 5** COMMUNIQUER EFFICACEMENT AVEC MON ENFANT/ADOLESCENT  
**\*NOUVEAUTÉ!** *Pour obtenir sa participation et son implication \*Cet atelier peut être suivi **avec votre adolescent** ! Parfait pour engager des discussions avec votre ado !*
- Conférence 6** MA FAMILLE, MON ÉQUIPE !  
**NOUVEAUTÉ** *Pour obtenir la participation et l'implication de tous !*
- Conférence 7** TOUS ENSEMBLE POUR CONTRER L'INTIMIDATION... (Écoles)  
*Nos enfants ont besoin de Nous*
- Conférence 8** DÉVELOPPER L'ESTIME DE SOI « NOUS »  
*Mettre le respect au cœur de la relation*
- Conférence 9** DÉVELOPPER LA CONFIANCE EN SOI ET L'ESTIME PERSONNELLE DE MON ENFANT  
*Pour l'amener à son plein épanouissement*
- Conférence 10** LE STRESS SANS DÉTRESSE et RÉUSSITE SCOLAIRE  
*Pour des enfants responsables, heureux et épanouis*
- Conférence 11** LE STRESS SANS DÉTRESSE, COMMENT CONCILIER TRAVAIL/FAMILLE...  
*Pour des parents et des enfants responsables, heureux et épanouis*
- Conférence 12** SURMONTER LES DÉFIS DU SOMMEIL AVEC SON ENFANT... SANS Y LAISSER SA BEAU  
**NOUVEAUTÉ** *Développer une relation positive au sommeil tout en NOUS respectant*

En réponse à un délégué, madame Nugent indique que les appréciations pour les conférences des Formations CommeUnique étaient bonnes lorsqu'elle a pris charge du sous-comité des conférences. Elle mentionne que ce n'est pas exclusif. Le CP peut présenter trois conférences des Formations CommeUnique et être ouvert à d'autres conférences par la suite (conférences internes statutaires comme celle sur le plan d'intervention ou sur la transition du primaire vers le secondaire). Par la suite d'autres conférences pourraient être présentées. Ce sera aux délégués de l'année prochaine de soumettre des propositions et à la prochaine coordonnatrice de réfléchir au calendrier des conférences.

En réponse à un délégué, il est confirmé qu'un transfert d'informations s'effectuera entre les coordonnatrices 2022-2023 et 2023-2024 des conférences, par l'entremise du secrétaire du CP.

Une déléguée indique avoir déjà eu la charge du sous-comité des conférences et que les Formations CommeUnique ont toujours été conciliantes. Déjà, par le passé, les Formations CommeUnique avait permis au CP de bénéficier de ses rabais tout en acceptant d'attendre qu'une résolution soit adoptée en début d'année scolaire.

Une déléguée indique que les Formations CommeUnique travaillent avec le CP depuis plusieurs années. Le CP a eu le temps d'éprouver leur efficacité et leur pragmatisme. Elles proposent plusieurs conférences et le CP peut choisir celles qui le rejoignent.

Une déléguée dit aimer le choix de conférences proposé mais propose d'inviter le protecteur régional de l'élève dans les CP à la suggestion du protecteur national de l'élève. Il a ajouté qu'il se ferait un plaisir de venir. La déléguée mentionne que cela pourrait être intéressant de les inviter à une soirée-conférence réservée aux membres du CP. Elle ajoute que les membres des CE pourraient également être invités puisque les CE peuvent aussi soumettre des demandes d'avis au nouveau protecteur. Il s'agirait d'une soirée d'information complète s'adressant aux parents impliqués dans différentes instances. Elle ajoute qu'il faudrait peut-être en faire la demande maintenant en vue du mois de novembre. Une autre déléguée propose qu'une demande de visite soit incluse dans le courriel d'envoi de la demande d'avis relative à la résolution concernant les services aux élèves à besoins particuliers.

Madame la présidente remercie madame Nugent pour le travail qu'elle a effectué.

## **11. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION ET COMMUNICATION**

Le point est reporté en l'absence de madame Marcelo-Vidal.

## **12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**

Madame Anne-Hortense Ebena indique que les membres du Comité consultatif de transport se sont rencontrés dans le courant de la journée. Il fut question des budgets 2022-2023 et 2023-2024 et des montants donnés par le ministère avec une enveloppe fermée. Elle mentionne la somme de 23 839 457 dollars. Un montant de 23 894 523 dollars a été utilisé, donnant un déficit de 55 066 dollars. Madame Ebena explique que les élèves qui ont droit au transport scolaire mais qui utilisent le transport de la STM bénéficient d'un remboursement. Elle ajoute que les parents doivent remplir un formulaire. Étant donné qu'il y a eu des bris de services et que le paiement n'a pas été fait en totalité au niveau des transporteurs, le montant en surplus qui est resté, soit les 480 000 dollars qui étaient dédiés pour le transport scolaire de ces élèves a été bonifié de 750 000 dollars. Donc le montant précédent de ces élèves prenant l'autobus devait être de 108 dollars. Elle ajoute qu'un montant de 282 dollars a été ajouté, ce qui fait un montant de 390 dollars au final.

Au niveau du budget de l'année 2023-2024, c'est en cours d'élaboration. Madame Provost a mentionné que le Service du transport est en train d'élaborer les parcours pour l'an prochain. Il y a un montant de 22 millions qui est en cours via une enveloppe fermée envoyée par le ministère. Elle n'est pas encore fixe. Elle sera ajustée plus tard lorsque les parcours seront arrêtés.

Madame Ebena profite de l'occasion pour remercier tous les parents de la confiance lui ayant été témoignée dans son rôle de représentante du CP au Comité consultatif de transport. C'est la deuxième fois qu'elle assume cette fonction et déclare que c'est important pour le passage des connaissances en vue de la réussite des élèves. Elle soutient s'être améliorée grâce à la confiance des membres du CP. Elle ajoute que ce travail d'équipe est très enrichissant étant donné que tous les parents sont là pour le même combat. Elle remercie également les parents suite aux élections ayant mené à sa nomination en tant que membre-parent sur le CA du CSSMB.

## **13. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ**

### **13.1. RETOUR SUR LE GRAND RENDEZ-VOUS NATIONAL DES PARENTS (3 juin 2023)**

Madame Hala Jawlakh communique le [lien du CG Express](#) de la FCPQ aux membres du CP. Elle mentionne que le CG Express résume ce qui a été fait. Elle relate que c'était comme une petite réunion avec des conférences intéressantes. Des gens sont venus parler de l'éducation. Une assemblée un peu plus administrative s'est tenue avec les membres. Il fut surtout question des élections. Madame Jawlakh souligne qu'elle a malheureusement perdu ses élections et qu'on pourra réessayer dans deux ans pour le CA. Elle indique que les membres présents au Grand Rendez-vous étaient madame Rochette, madame Nugent, monsieur Pépin, monsieur Zoabli, madame Eshaghpour, madame Waiss, madame Ebena et madame Akiki. Elle mentionne ne pas savoir si madame Tchiako était sur place car elle ne l'a pas croisée. Ce fut une excellente journée. Madame Jawlakh annonce que l'événement annuel de la FCPQ se tiendra au Saguenay l'an prochain. Elle précise être membre du comité d'organisation et qu'il s'agira d'un événement très intéressant rempli d'activités.

Madame Jawlakh indique que l'équipe du protecteur national de l'élève a écrit un texte pour la FCPQ afin d'expliquer la nouvelle procédure des plaintes. Elle communique [le lien menant à ce texte](#) aux membres du CP.

La FCPQ a partagé un [sondage sur la mobilisation des connaissances école-famille au primaire](#). Il s'adresse aux parents dont au moins un enfant fréquente une école primaire et aux membres du personnel scolaire. La FCPQ demande de le partager dans les réseaux sociaux, incluant Facebook.

La FCPQ a déposé un avis pour appuyer le projet de règlement modifiant l'application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme. Ce règlement propose d'interdire les saveurs dans les produits de vapotage et introduit d'autres mesures pour rendre ces produits moins attrayants pour les jeunes.

Madame Jawlakh partage les sorties de la FCPQ dans les médias. Elle évoque le modèle de cafétéria revu dans certaines écoles du CSS du Pays-des-Bleuets. Monsieur Jimmy Meunier, président du comité de parents du CSS, compte bien s'assurer que tous les élèves « *trouvent leur compte dans la nouvelle formule, notamment ceux qui peuvent manger gratuitement à la cafétéria, sans quoi, ils auraient le ventre vide pour affronter le reste de la journée* ». Elle relate que le président de la FCPQ cosigne une lettre ouverte du Réseau pour un Québec Famille, demandant une meilleure accessibilité aux services pour les familles. À l'occasion de la Semaine nationale de l'engagement parental, Kévin Roy remercie

les parents pour leur implication dans le milieu scolaire : « *Par leurs actions motivées par la réussite des élèves, les parents engagés bénévolement dans le milieu scolaire apportent une contribution positive qui favorise la qualité de l'éducation et encourage la participation des autres parents. Ils sont des exemples d'engagement pour tous et ils méritent d'être mis en lumière* ».

« *Quand on consulte le nouveau plan stratégique du ministère qui chapeaute l'éducation de nos enfants et qu'on constate que le mot parent n'apparaît nulle part dans le tableau synoptique présentant les objectifs et leurs indicateurs, on se demande comment le gouvernement et le ministère perçoivent vraiment les parents* », se désole Kévin Roy, président de la FCPQ.

Mélanie Laviolette élue à la présidence de la FCPQ a déclaré « *J'entame ce mandat avec fébrilité et confiance, déterminée à continuer à porter la voix des parents dans tous les enjeux qui les préoccupent. La Fédération a des défis emballants tant au niveau de son organisation que de la représentation des parents. Je remercie Kévin pour son engagement et tout le cœur et l'énergie qu'il a apporté à son rôle* ».

La lourdeur de la loi découragerait la participation des parents auprès des CSS. La FCPQ fera des demandes pour y remédier.

Madame Jawlakh rappelle que les noms des bénévoles ayant été nommés dans les CE pour une distinction reconnaissance doivent être envoyés à la FCPQ avant la fin du mois. Elle rappelle que les noms ayant été suggérés par le CP sont

**(CP/23-06/07)**

**IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents de soumettre à la FCPQ les noms de mesdames Raymonde Gomis, Anne-Hortense Ebena, Judith Lalonde-Dionne, Martine Riendeau et Mélanie Labelle ainsi que ceux de messieurs Guillaume Tardif et Carl Letendre pour une Distinction reconnaissance de bronze.

**(Proposé par madame Hala Jawlakh - Proposition adoptée à l'unanimité)**

Madame la présidente remercie mesdames Jawlakh et Eshaghpour pour leur travail de représentation à la FCPQ.

## **14. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**

La prochaine séance du CA se tiendra le 28 juin prochain.

## **15. MOT DE LA TRÉSORERIE**

### **15.1. BILAN FINANCIER DU CP**

Madame la vice-présidente indique que le bilan final du CP sera présenté pour adoption en octobre prochain. Elle souligne que madame la trésorière a préparé les chèques de remboursement pour les membres du CP s'étant déplacés afin d'assister à la rencontre en présentiel du 20 octobre dernier. Elle souligne que ceux-ci seront envoyés sous peu et demande à leur destinataires des les encaisser aussi vite que possible car l'année financière du CSSMB se termine à la fin du mois de juin. Elle invite les membres à envoyer leurs factures ou reçus de gardiennage au CP en vue d'un remboursement.

## **16. VARIA**

Aucun point n'a été traité en Varia. Madame encourage les membres du CP à revenir l'an prochain et à encourager les gens autour d'eux. Elle ajoute que le CP a besoin de bénévoles. Elle souhaite un bel été aux membres du CP.

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 23.

---

Madame Tania Naim,  
Présidente 2022-2023 du Comité de parents

---

Monsieur Rudi Maghuin  
Secrétaire aux minutes

*P.V. 15 JUIN 2023 – CP  
/rm*